



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 26 MAI 2014

14.05.114 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

ASSOCIATION « LE PATRIMOINE ET SON ARTISANAT » : SUBVENTION 2014

Sur proposition de, Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles,

L'association « Le Patrimoine et son Artisanat » œuvre dans l'animation à vocation touristique sur le territoire à travers une manifestation intitulée « La Fête des Vieux Métiers » qu'elle organise cette année sur la commune de Saint Martin de Laye.

En 2011 et 2012, cette manifestation a accueilli successivement 5 000 et 3 000 personnes avec pour objectif de valoriser des métiers d'art représentatifs de cette époque médiévale (forgeron, maréchal ferrant, tailleur de pierre, tourneur sur bois, fondeur, horloger...) auprès du public familial pendant 3 jours.

A ce titre, l'association avait été subventionnée par La Cali à hauteur de 2 500 € mais aussi par le Ministère de la Culture et de la Communication (2 000 €) et le Conseil Général de la Gironde (300 €). Elle avait également bénéficié d'un soutien matériel de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.

En 2013, l'association a réorienté momentanément son objectif sur une approche pédagogique envers le jeune public en organisant, sur la commune de Villegouge, une manifestation intitulée « espace patrimoine ». Cette manifestation avait alors permis de réunir artistes et artisans d'art à travers des ateliers d'art éducatifs destinés au jeune public dans l'objectif de valoriser les métiers d'art et susciter des vocations.

Cette année, l'association poursuit son objectif d'organiser un évènement festif annuel en proposant à nouveau les 19, 20 et 21 septembre la « fête des vieux métiers » dans un lieu emblématique du territoire, le Parc du Château Malfard de Saint Martin de Laye, sur le thème des années 60.

Le vendredi sera consacré à l'accueil des groupes scolaires dans le cadre de stands de démonstration et d'ateliers créatifs.

Le week-end sera consacré à l'accueil du grand public autour de stands et d'ateliers de création, de démonstrations, de spectacles (théâtre et danse), d'expositions de juke box et vieilles voitures...

Dans le cadre de cette manifestation, l'association recevra le concours de la commune de Saint Martin de Laye en matière logistique et percevra une subvention de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde à hauteur de 1 000 €.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'accorder une subvention de 2 500 € à l'association « Le patrimoine et son Artisanat », au titre de l'année 2014, destinée à aider à l'organisation de cet évènement à vocation touristique,
- de signer la convention, annexée à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 65 – article 6574 – service gestionnaire et destinataire POT0 – fonction 95.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT
D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2014**

Préambule :

Dans le cadre de sa politique touristique, la Communauté d'agglomération du Libournais souhaite apporter son soutien à l'association « Le Patrimoine et son Artisanat » qui organise la manifestation intitulée « La Fête des Vieux Métiers ».

Parties prenantes :

Entre

La Communauté d'Agglomération du Libournais située BP2026 33502 Libourne cedex, représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON ;

D'une part,

Et

L'association « Le Patrimoine et son Artisanat », située 7 bis Boyer 33910 Savignac-de-l'Isle, représentée par son Président, Monsieur Thierry BRUN ;

D'autre part,

Il est convenu, à compter du 1^{er} janvier 2014, d'établir une convention fixant les obligations contractuelles entre les parties pour une durée d'un an renouvelable expressément, sauf dénonciation par l'une des parties.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « Le Patrimoine et son Artisanat » dans le cadre de la manifestation « La Fête des Vieux Métiers » qu'elle organise.

Article 2 : ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

2.1 - L'association signataire s'engage à informer la Communauté d'agglomération du Libournais du suivi de son activité par l'établissement d'un rapport d'activités et d'un bilan financier annuel, présentés au plus tard au 31 décembre 2014 ou, à défaut, un bilan d'activité intermédiaire.
D'autre part, l'association sera tenue de rendre compte de toute évolution dans la mise en œuvre de ses objectifs auprès de La Cali.

2.2 - L'association fera attester ses comptes annuels par un cabinet comptable.

2.3 - Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais sera invité aux Conseils d'Administration de l'association.

Article 3 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

3.1 - La Communauté d'agglomération du Libournais versera à l'association signataire une subvention annuelle de fonctionnement.

3.2 - Le montant de la subvention 2014 accordée à l'association s'élève à 2 500 €.

3.3 - La subvention communautaire donnera lieu à un versement qui interviendra, à titre prévisionnel, au mois de mai.

Article 4 : EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être modifiée par avenant en tant que de besoin. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises devant la juridiction compétente.

Article 5 : RESILIATION

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Libourne le 21/06/2014



Thierry BRUN

Président de l'association
Le Patrimoine et son Artisanat



Philippe BUISSON

Président de la Communauté
d'agglomération du Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 26 MAI 2014

14.05.115 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CALI AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU LIBOURNAIS

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles,

Vu les articles L.133-4 et L.133-5 du Code du tourisme relatifs à l'administration d'un office de tourisme en Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et à la représentation de la collectivité au sein de l'instance délibérative de l'office ;

Vu les articles R.133-3 et R.133-4 du Code du tourisme applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'EPIC et à la composition du Comité de direction ;

Vu l'article R.134-12 relatif aux offices de tourisme intercommunaux ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 octobre 2013 ayant adopté les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais et, en particulier, l'article 4 de ces statuts portant sur la composition de son Comité de direction ;

Considérant que la composition du Comité de direction de l'office de tourisme et les modalités de désignation de ses membres sont fixées par délibération du Conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 du Code du tourisme ;

Considérant que les membres représentant la collectivité territoriale détiennent la majorité des sièges du Comité de direction de l'office de tourisme, conformément aux dispositions de l'article L.133-5 du Code du tourisme ;

Considérant que le Comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais est ainsi composé de 16 membres titulaires et autant de suppléants, répartis en 2 collèges (9 représentants de la Communauté d'agglomération pour le 1^{er} collège et autant de suppléants ; et 7 représentants des professions et activités caractéristiques du tourisme pour le second collège et autant de suppléants) ;

Sur avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (67** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide, conformément aux statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais :

- d'élire les 9 représentants titulaires au premier collège du Comité de direction de l'EPIC et leurs suppléants choisis parmi les membres titulaires ou suppléants du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Libournais.
- de donner mandat au Président de la Communauté d'agglomération du Libournais pour désigner les membres du second collège, après consultation des instances professionnelles représentatives des activités touristiques.

Comité de direction

Titulaires

Monsieur Jean-Philippe LE GAL
Monsieur Michel GALAND
Monsieur Jean-Luc BARBEYRON
Monsieur Georges DELABROY
Monsieur David REDON
Monsieur Marcel BERTHOME
Monsieur Michel FOULHOX
Monsieur Bruno LAVIDALIE
Madame Fabienne KRIER

Suppléants

Madame Laurence ROUEDE
Monsieur Philippe DURAND-TEYSSIER
Monsieur Loïc MAGNAN
Monsieur Jean-François MARTINEZ
Monsieur Jean-Luc DARQUEST
Monsieur Pierre-Jean MARTINET
Madame Mireille CONTE-JAUBERT
Madame Paquerette PEYRIDIEUX
Monsieur Michel VACHER

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 26 MAI 2014

14.05.116 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CALI AU SEIN DE L'UNION DES OFFICES DE TOURISME EN LIBOURNAIS

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles,

Vu la délibération n° 14.02.020 votée lors du Conseil communautaire du 14 février 2014 relative aux principes d'organisation et de financement de l'Union des Offices de Tourisme du Pays du Libournais,

Vu les statuts de l'Union des Offices de tourisme en Pays du Libournais,

Dans le cadre de l'appel à cotisation opéré par le Syndicat Mixte de Pays du Libournais, La Cali s'est prononcée favorablement, en février 2014, à la poursuite du financement d'une ingénierie touristique, à l'échelle du Pays du Libournais, à hauteur de 0,57 € par habitant.

A titre de rappel, cette somme sera dorénavant collectée par le Syndicat Mixte de Pays du Libournais pour le compte de l'association dénommée « Union des Offices de Tourisme en Libournais » et sera reversée à cette dernière sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour une période de trois ans reconductibles et ce, à compter de la date de la mise en place de l'Union des Offices de Tourisme en Libournais.

Selon la délégation de mission qui lui a été confiée par le Syndicat mixte de Pays du Libournais (précisées au sein d'une lettre de mission produite annuellement), cette association a pour but de mettre en œuvre et coordonner la politique touristique à l'échelle du Pays du Libournais en concertation avec les 7 EPCI membres du Syndicat Mixte de Pays du Libournais et en partenariat avec les Offices de tourisme du Libournais. A cet effet, une convention d'objectifs est signée entre l'association et les Offices de Tourisme du Pays du Libournais pour préciser les rôles respectifs des Offices de Tourisme et de l'association. Elle définit également les actions menées conjointement en matière d'animation numérique, d'observation touristique et de prospective.

Les statuts de l'association disposent que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Pays du Libournais en charge de la compétence tourisme sont membres de l'association. A ce titre, ils doivent désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'Assemblée Générale. Leurs fonctions cessent à l'expiration de leur mandat représentatif. Au sein de l'Assemblée générale, ils sont associés aux membres issus des collèges des socioprofessionnels (1 titulaire et 1 suppléant pour chacun des Offices de tourisme du Pays) ainsi qu'aux directeurs des Offices de tourisme et responsables du tourisme dans les collectivités (associés à titre consultatif).

Vu avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant de La Cali pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'association « Union des Offices de Tourisme en libournais ».

Assemblée Générale	
Titulaires	Suppléants
Monsieur Jean-Philippe LE GAL	Monsieur Jérôme COSNARD

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 26 MAI 2014

14.05.117 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULNIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA CALI AU SEIN DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA GIRONDE, « GIRONDE TOURISME »

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire, du développement touristique et des politiques contractuelles,

L'agence de développement touristique départementale, anciennement dénommée Comité Départemental du Tourisme (CDT 33), est l'organe technique de la politique touristique départementale. Cette association a pour objet principal de contribuer à la définition et de mettre en œuvre la politique touristique du département dans le cadre d'une mission de service public.

Au niveau départemental, elle contribue :

- A la mise en œuvre du schéma de développement touristique départemental ;
- A la structuration, la coordination, le développement et la participation à toutes les opérations ou organismes en lien avec les activités touristiques de façon directe ou indirecte ;
- A la collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon départemental ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet, sur les marchés français et étrangers, en liaison avec le Comité Régional du tourisme et Atout France ;
- Au déploiement de l'information, à l'organisation et à la promotion du tourisme du département de la Gironde définies conventionnellement avec le département ;
- Au soutien de l'action des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives du Département ;
- A fédérer l'ensemble des acteurs locaux départementaux œuvrant en faveur du tourisme tant dans la réflexion du développement touristique que dans sa mise en œuvre ;
- A l'analyse des enjeux touristiques du Département et à l'évaluation des moyens pour contribuer à leur réalisation ;
- A susciter la réflexion, à animer les études et à collecter les statistiques du tourisme ;
- A titre non prépondérant, à la réalisation de vente, permanente ou occasionnelle, de tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet, et susceptible de contribuer à sa réalisation de façon directe ou indirecte ;
- D'une façon générale, à promouvoir les intérêts du département en matière de tourisme.

Cette association départementale se compose de 4 collèges :

- Le collège des « élus délégués du Conseil Général » désignés en Commission Permanente du Conseil Général ;
- Le collège des « Institutionnels du Tourisme » composé de représentants des organismes consulaires, du Comité Régional du tourisme, des Offices de Tourisme et de communes et groupements de communes ;
- Le collège des « Professionnels du Tourisme » composé de représentants des professionnels du tourisme et des loisirs et des représentants des associations de tourisme et de loisirs ;
- Le collège des « Personnes qualifiées » composé de personnes qualifiées dans leur domaine d'activité ayant des compétences en rapport avec l'objet de l'association.

Considérant que La Cali souhaite poursuivre et développer son action en faveur du développement touristique communautaire et qu'elle souhaite, pour cela, faire partie des partenaires privilégiés des instances touristiques départementales, il est proposé de désigner un délégué pour la représenter au sein de l'Agence de Développement Touristique de la Gironde.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 mai 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à **l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Jean-Philippe LE GAL en qualité de représentant de La Cali au sein du collège des « Institutionnels du tourisme » de l'agence de développement touristique de la Gironde.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 26 MAI 2014

14.05.118 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				Noureddine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NMET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard M OULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CALI A L'A'URBA (AGENCE D'URBANISME BORDEAUX METROPOLE AQUITAINE)

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Conformément aux possibilités ouvertes par le Code de l'Urbanisme et, en particulier, son article L-121-3, l'A'urba (agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine) a notamment pour mission de « suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. ».

A travers ses différents pôles de compétences techniques, l'A'urba aide les responsables locaux à mettre en œuvre les politiques publiques qu'ils souhaitent engager. Ainsi, l'A'urba propose aux collectivités de les accompagner dans leurs démarches stratégiques et réalise des propositions concrètes dans les domaines des transports (plan des déplacements urbains, schéma de transports,...), de l'habitat (programme local de l'habitat), de l'urbanisme (SCoT, PLU,...),...

Les missions de l'A'urba se traduisent généralement par différentes productions : études, rapports, notes et autres publications. Elles peuvent nourrir des approches thématiques ou transversales.

Comme toutes les agences d'urbanisme françaises, l'A'urba est une association loi 1901 déclarée en 1969 qui relève d'un statut privé dont les membres sont des entités publiques ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement.

Le financement de l'A'urba est assuré d'une part par les adhésions de ses membres (50 € annuels pour la Cali) et, d'autre part, par les subventions versées par ces partenaires adhérant, en fonction des études qu'ils demandent à l'A'urba d'inscrire au sein de son programme de travail partenarial mutualisé.

L'A'urba fonctionne avec une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau. Ce sont ces instances qui votent le programme général d'activités et contrôlent les résultats de l'agence annuellement.

La Cali, membre adhérent de l'A'urba suite à son agrément par le conseil d'administration de l'agence d'urbanisme, doit désigner un représentant qui siègera au sein des instances de l'association.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 mai 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire :

- désigne Monsieur Jean-Philippe LE GAL en qualité de représentant de La Cali au sein des instances de l'A'urba.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à verser l'adhésion annuelle de La Cali à l'A'urba

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 26 MAI 2014

14.05.119 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL	X		
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Annie POUZARGUE
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD	X		
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD		X	Jean-Paul GARRAUD
Sébastien LABORDE	X			Patrick NVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON
Jean-Louis d'ANGLADE		X	Jacques RABANIER	Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY		X	Sylvie BOISSEL	Georges DELABROY		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT		X	Kléber AUDINET
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE-JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULNIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MLLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	14	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			67

Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CALI AU SYNDICAT MIXTE DE PAYS DU LIBOURNAIS

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, développement touristique et politiques contractuelles,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Pays du Libournais auquel notre collectivité adhère,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Libournais a compétence en matière d'aménagement de l'espace,

En application de l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Les statuts du Syndicat Mixte de Pays du Libournais stipulent dans leur article 4 :

« [...] Chacune des collectivités est représentée par un nombre de délégués titulaires fixé selon les modalités suivantes, définies sur la base du dernier recensement de la population connu (population municipale).

A côté des délégués titulaires sont désignés, dans les mêmes conditions, des délégués suppléants.

Population municipale des collectivités membres du Pays du Libournais	Nombre de délégués titulaires	Nombres de délégués suppléants
Commune non regroupée	1	1
EPCI de 7 500 hab.	3	3
EPCI de 7 500 à 14 999 hab.	5	5
EPCI de 15 000 à 22 499 hab.	7	7
EPCI de 22 500 à 19 999 hab.	8	8
EPCI de 30 000 à 37 499 hab.	9	9
EPCI de 37 500 à 44 999 hab.	10	10
EPCI de 45 000 à 52 499 hab.	11	11
EPCI de 52 500 à 59 999 hab.	12	12
EPCI de 60 000 à 67 499 hab.	13	13
EPCI de 67 500 à 74 999 hab.	14	14
EPCI de 75 000 hab. et +	15	15

[...] »

Considérant que la Cali compte désormais une population municipale de 69 420 habitants, et rentre ainsi dans la strate comprise entre 67 500 et 74 999 habitants, elle bénéficie de 14 délégués titulaires et de 14 délégués suppléants au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Pays du Libournais.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Considérant l'impossibilité d'un élu désigné dans la délibération n° 14.04.078 du Conseil communautaire du 30 avril 2014 de siéger en tant que titulaire,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire adopte la liste modifiée de 14 représentants titulaires et 14 représentants suppléants au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Pays du Libournais.

Titulaires :

- Monsieur Philippe BUISSON
- Monsieur Marcel BERTHOME
- Monsieur Jérôme COSNARD
- Monsieur Jean-Philippe LE GAL
- Monsieur Alain PAIGNE
- Madame Corinne VENAYRE
- Monsieur Jacques MESPLEDE
- Monsieur Jean-François MARTINEZ
- Madame Laurence ROUEDE
- Monsieur Kléber AUDINET
- Monsieur Alain MAROIS
- Monsieur Denis SIRDEY
- Madame Hélène ESTRADE
- Madame Fabienne FONTENAUD

Suppléants :

- Madame Isabelle HARDY
- Madame Anne BERTHOME
- Monsieur Sébastien LABORDE
- Madame Sabine AGGOUN
- Monsieur Gérard HENRY
- Monsieur Michel VACHER
- Monsieur Jean-Louis ARCARAZ
- Madame Annie POUZARGUE
- Monsieur Thierry MARTY
- Madame Paquerette PEYRIDIEUX
- Madame Chantal GANTCH
- Monsieur Jean-Luc BARBEYRON
- Monsieur Michel GALAND
- Monsieur Georges DELABROY

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

